

Les questions suivantes sont fondées sur les normes de rendement environnemental et social de la Société financière internationale (Groupe de la Banque mondiale) pour la gestion des risques environnementaux et sociaux.

Pour toutes les questions auxquelles vous avez répondu « Oui » ou « Partiellement », veuillez joindre des exemples appropriés.

NORME DE RENDEMENT 1 DE LA SFI (NR1) – Évaluation et gestion des risques et des effets environnementaux et sociaux

Anticiper les risques environnementaux et sociaux posés par les activités commerciales et éviter, réduire au minimum et compenser ces retombées. Un bon système de gestion prévoit la consultation avec les parties prenantes et un moyen de traiter les plaintes des travailleurs et des communautés locales.



Le fournisseur a-t-il mis en place une politique environnementale et sociale?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Le fournisseur offre-t-il une formation adéquate sur les retombées environnementales et sociales?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Les principales parties intéressées sont-elles mobilisées et consultées?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Les griefs sont-ils traités, le cas échéant?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>

NORME DE RENDEMENT 2 DE LA SFI (NR2) – Main-d'œuvre et Conditions de travail

La NR2 demande aux entreprises de traiter leurs travailleurs de manière juste, d'assurer des conditions de travail sûres et saines, d'éviter le recours au travail des enfants ou au travail forcé ainsi que de cerner les risques dans leur chaîne d'approvisionnement primaire.



Existe-t-il un manuel des RH détaillant les salaires, les avantages sociaux, les congés, la non-discrimination, etc.?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Le projet est-il conforme aux lois nationales sur l'emploi et la main-d'œuvre?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il des processus pour établir, maintenir et améliorer les relations patronales-syndicales?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il des mesures pour protéger les travailleurs, y compris les catégories vulnérables de travailleurs telles que les travailleurs migrants, les travailleurs engagés par des tiers et les travailleurs de la chaîne d'approvisionnement du client?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Les travailleurs migrants sont-ils recrutés directement ou par des organismes tiers? Si des organismes tiers sont utilisés, est-ce que l'entreprise vérifie les processus des organismes tiers auprès desquels elle embauche des travailleurs pour s'assurer qu'ils respectent les droits de la personne, y compris le droit du travail et les lois sur l'emploi?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Les emplois des travailleurs migrants sont-ils assortis de conditions les empêchant de quitter librement leur emploi au moment de leur choix?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il un risque de travail forcé ou de travail des enfants?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il une formation et des pratiques en matière de santé et de sécurité au travail sur place?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>

NORME DE RENDEMENT 3 DE LA SFI (NR3) – Efficacité des ressources et prévention de la pollution



L'activité industrielle et l'urbanisation peuvent accroître les niveaux de pollution qui peuvent menacer la santé des gens et l'environnement. La NR3 aide les entreprises à intégrer des pratiques et des technologies qui favorisent l'efficacité énergétique, l'utilisation durable des ressources, y compris l'énergie et l'eau, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Existe-t-il des procédures pour une gestion efficace des déchets?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Les polluants sont-ils surveillés?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Les normes et lignes directrices locales sont-elles définies et respectées en matière d'efficacité des ressources et de prévention de la pollution?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il des procédures pour l'entreposage et la manutention des matières dangereuses?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>

NORME DE RENDEMENT 4 DE LA SFI (NR4) – Santé et sécurité de la collectivité



Les projets d'infrastructure peuvent exposer les collectivités locales à des risques accrus et à des répercussions négatives liés aux accidents de travail, aux matières dangereuses, à la propagation de maladies ou aux interactions avec le personnel de sécurité privée. La NR4 aide les entreprises à adopter des pratiques responsables pour réduire ces risques, notamment par la préparation aux urgences et l'intervention en cas d'urgence, la gestion des forces de sécurité et l'établissement de mesures de sécurité.

La sécurité relative à la conception du projet d'infrastructure est-elle conforme aux normes locales et internationales?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
--	--

Existe-t-elle des mesures adéquates pour répondre aux normes de sécurité du site, p. ex. la gestion de la circulation et le transport des matériaux?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il des risques pour la santé ou des risques de maladie liés aux activités sur le site?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Y a-t-il un dépistage et une formation du personnel?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il des risques potentiels ou un environnement d'exploitation à risque élevé qui pourraient nécessiter une intervention en matière de sécurité?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Le personnel et les biens sont-ils convenablement protégés, conformément aux principes pertinents des droits de la personne et d'une manière qui évite ou réduit au minimum les risques pour les communautés touchées?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>

NORME DE RENDEMENT 5 DE LA SFI (NR5) – Réinstallation des terres

La NR5 conseille aux entreprises d'éviter autant que possible la réinstallation involontaire et de réduire au minimum ses retombées sur les personnes déplacées par des mesures d'atténuation telles qu'une indemnisation équitable et l'amélioration de leurs conditions de vie. La participation active de la communauté tout au long du processus est essentielle.



L'entreprise a-t-elle conclu un protocole d'entente (PE) avec des entreprises de sécurité (y compris les services de sécurité de l'État) quant à la fourniture de services de sécurité, y compris le respect des droits de la personne et l'utilisation de la force, comme en ce qui a trait aux normes énoncées dans les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
---	---

Existe-t-il des procédures pour réduire au minimum les déplacements en étudiant d'autres conceptions de projets?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il un risque de perte de biens matériels ou de moyens de subsistance pour les populations?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il un processus de rétablissement et d'indemnisation qui prévoit un niveau approprié de divulgation, de consultation et de participation éclairée des personnes touchées?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
S'il y a des personnes déplacées, existe-t-il des stratégies pour améliorer leurs conditions de vie et leurs moyens de subsistance?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>

NORME DE RENDEMENT 6 DE LA SFI (NR6) – Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes

La NR6 reconnaît que la protection et la conservation de la biodiversité, le maintien des services écosystémiques et la gestion adéquate des ressources naturelles vivantes revêtent une importance essentielle au développement durable.



Existe-t-il un risque ou une incidence sur la biodiversité, y compris les habitats de grande valeur pour la biodiversité et les habitats légalement protégés?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il un risque important pour les ressources naturelles? Dans l'affirmative, existe-t-il des mesures	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>

pour atténuer les effets des catastrophes naturelles?	
Utilise-t-on des pratiques durables, s'il y a lieu?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>

NORME DE RENDEMENT 7 DE LA SFI (NR7) – Peuples autochtones

La NR7 vise à faire en sorte que les activités commerciales réduisent au minimum les effets négatifs, favorisent le respect des droits de la personne, de la dignité et de la culture des peuples autochtones et favorisent les avantages du développement par des moyens culturellement adaptés.



Les peuples autochtones sont-elles touchées ou risquent-elles d'être touchées par le projet?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il des retombées positives ou négatives sur les peuples autochtones?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il des risques importants pour les droits, la dignité, le savoir, les pratiques et la culture des peuples autochtones?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
S'il existe un risque de retombées néfastes du projet sur les communautés autochtones, des mesures ont-elles été prises pour réduire au minimum ou compenser ces retombées?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il des mesures visant à garantir le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones tout au long du cycle de vie du projet, le cas échéant?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>

NORME DE RENDEMENT 8 DE LA SFI (NR8) – Patrimoine culturel

La NR8 vise à guider les entreprises pour la protection du patrimoine culturel contre les retombées négatives des activités du projet et l'appui à sa préservation. Elle favorise également le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation du patrimoine culturel.



Existe-t-il des retombées potentielles sur les sites patrimoniaux ou culturels désignés comme les tombes, les sanctuaires, les lieux de culte?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il des risques potentiels pour les zones d'importance archéologique?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>
Existe-t-il des processus ou des procédures pour protéger le patrimoine culturel des effets négatifs des activités du projet et appuyer sa préservation?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Partiellement <input type="checkbox"/>

Historique du document

Version originale	Version 1.0
Approbation : Nom	M. Zablocki
Approbation : Titre	Président
Approbation : Date	8 avril 2019
Suivi des modifications	
Date de la version	Résumé des modifications
Nota : Ajouter des lignes au besoin	